

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2023
DELIBERATION N° DE-2023-137

L'an deux mil vingt-trois, le 1er juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-124), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (à partir de la délibération DE-2023-103), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de la délibération DE-2023-111), Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de la délibération DE-2023-111).

Absents représentés par pouvoir :

M. LACASSAGNE à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2023-125) ; M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-102) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme VOISIN à Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. BOUTONNET-LOUSTAU à Mme LOUPIEN-SUARES, M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

Absent(s) :

Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

Entendu le rapport de Mme LARRE,

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – GIP-DSU - Appel à projets 2023 - Attribution de subventions.

Dans le cadre de l'avenant qui prolonge le Contrat de ville de l'Agglomération Pays basque jusqu'en 2023, le GIP-DSU a lancé un appel à projets ayant pour cible les quartiers prioritaires et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers.

La Ville se propose ainsi d'accompagner les associations pour les projets suivants, lesquels ont été validés par le conseil d'administration du GIP-DSU. Ces subventions sont accordées sur les crédits spécifiques « Politique de la Ville » de la Ville de Bayonne et interviennent, dans une logique de cofinancement, avec les crédits accordés par le GIP-DSU.

PORTEUR DU PROJET	INTITULE DU PROJET	MONTANT
ARTOTEKAFÉ	Les Zup'herbes mercredis du printemps, de l'automne et de Noël	1 750 €
ARTOTEKAFÉ	La Zuper Fête 2022 complément exceptionnel	2 500 €
MCV SAINT-ETIENNE	Festival de Théâtre en appartement	2 000 €
STREET ART	Beat street day kids Complément DCM 05/04/23	2 000 €
COMPAGNIE NANOUA	Une fête des quartiers Maubec et Saint-Esprit	800 €

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions, ci-dessus listées, pour un montant de 9 050 €.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne